

## **HÉBERT Lucienne [née DESCOTTES]**

**Née le 29 mai 1911 à Paris (XIV<sup>e</sup> arr.) ; ouvrière cartonnrière ; communiste ; déportée de Nanterre (Seine, Hauts-de-Seine).**

Lucienne Descottes épousa Célestin Hébert, le 28 février 1931 en mairie de Puteaux, le couple vivait en 1940 dans un pavillon au 26 rue de Suresnes à Nanterre. L'approbation par le parti communiste du pacte germano-soviétique du 23 août 1939 eut pour conséquences la dissolution et l'interdiction de l'activité de l'organisation décrétée par le gouvernement dirigé par Édouard Daladier le 23 septembre 1939. La mobilisation générale, la mise hors la loi des élus : députés, conseillers généraux et municipaux déstabilisa l'organisation pour de très nombreux mois.

Dès la fin de l'année 1940, quelques militants communistes de Nanterre dirigés par Célestin Hébert distribuaient des tracts du parti communiste clandestin nuitamment à la volée dans les rues de la ville et dans boîtes aux lettres. D'autres militants qui travaillaient dans la ville notamment chez Willème étaient fournis en tracts. Les écrits étaient signés du Comité de chômeurs, du Comité populaire ou encore à l'en tête du journal local L'Eveil de Nanterre édité par la section communiste, jusqu'à la fin août 1939. Le n° 2 de janvier 1941 titrait en manchette : « Libérez les communistes, libérez Barbet, libérez Waldeck Rochet », les textes dénonçaient : « Pétain, Laval, Flandin, Déat, Belin [qui] sont les agents de l'étranger tout comme Daladier, Reynaud, Blum. Ceux-ci servaient l'impérialisme anglais, ceux-là servent l'impérialisme allemand » et exigeaient « la signature d'un accord commercial avec l'URSS ». En février, le Comité de chômeurs de Nanterre exigeait du travail pour les chômeurs « au taux fixé par les conventions collectives ». L'attaque de l'Union soviétique par l'armée hitlérienne le 22 juin 1941 provoqua en réaction un regain de l'activité de l'organisation communiste clandestine. La création par le parti communiste un mois auparavant d'un Front national de lutte pour l'indépendance de la France annonçait la volonté d'élargir l'action contre l'occupant. En septembre 1941 à la suite de filatures, surveillances et enquêtes, les services de la Préfecture de police mirent fin aux activités d'un important centre clandestin de propagande communiste qui s'exerçaient plus particulièrement dans la banlieue ouest de Paris et dans certaines localités de Seine-et-Oise. En dépit des conditions très difficiles de la clandestinité l'organisation clandestine distribuait des tracts dans les quartiers de Nanterre et dans quelques usines de la ville : Willème, SIMCA, La Folie aviation et Montupet. Le principal dirigeant de l'organisation clandestine se nommait Félix Pozzi, ancien syndicaliste CGT de chez Goodrich à Colombes, l'un des dirigeants des grèves de 1936 et 1937 au moment du Front populaire. Il combattit en Espagne républicaine de mars 1938 jusqu'à la fin octobre ou début novembre 1938.

Une dénonciation va être à l'origine d'une quinzaine d'arrestations dans le secteur de Nanterre. Vers le 15 août 1941, un habitant de Nanterre, se présenta au poste de police de la ville. Il venait se plaindre du fait que des tracts communistes étaient déposés dans sa boîte aux lettres. Ce délateur était un voisin du militant communiste Célestin Hébert, le commissaire de Puteaux, Lucien Bizoire demanda aux policiers de la Brigade spéciale d'intervention (BSi) du commissariat de mener une enquête. Les militants qui venaient se ravitailler en tracts, souvent à bicyclette chez le couple Hébert furent filés.

Un cycliste Paul Lescop était repéré et suivi, il se rendait très souvent en fin de journée au 26 rue de Suresnes chez le couple Hébert. Le 8 septembre 1941, Lucienne Hébert était interpellée par un inspecteur de Puteaux sur son lieu de travail Réveil Jaz, avenue du président Wilson à Puteaux. Son mari était interpellé à son domicile. Lors de la perquisition domiciliaire les policiers saisissaient : une machine à ronéotyper à main, cinquante mille tracts ronéotypés et imprimés, deux cents kilos de papier et trois obus de 75 m/m, ainsi qu'un pistolet automatique.

Lucienne Hébert a été interrogée au commissariat de Nanterre. Dès le lendemain, elle était transférée à la prison de la Roquette à Paris (XI<sup>e</sup> arr.), puis le 10 septembre à la Santé (XIV<sup>e</sup> arr.). La quasi-totalité des militants fut repérée, quinze arrestations s'échelonnèrent entre le 2 et le 16 septembre 1941. Le 24 mars 1942 tous comparurent devant le Tribunal militaire allemand du Gross Paris qui siégeait, 11 bis, rue Boissy-d'Anglas, (VIII<sup>e</sup> arr.). Dans le box des accusés, Lucienne Hébert comparut en compagnie de son mari Célestin, Florentine Berson, coloriste ; Daniel Becker, ajusteur ; Jean Lebon, ajusteur-outilleur ; Georges Hany, ajusteur ; Paul Lescop, employé de bureau ; Edmond Dubuis, chaudronnier et André Chabenet, plombier, tous de Nanterre ; Félix Pozzi, monteur-électricien de Sannois ; René Muller, modelleur sur bois, de Boulogne-Billancourt ; Roger Bouchacour, ajusteur, d'Argenteuil ; Georges Lacaud, tourneur sur bronze, de Courbevoie ; Daniel Baron, tôlier, de la Garenne-Colombes, et Charles Wagner, ajusteur, de Bezons.

Le commissaire de Puteaux témoigna à charge. Le 25 mars, quinze condamnations à mort furent prononcées, dont celles de Florentine Berson et Lucienne Hébert pour « intelligence avec l'ennemi ». Le 10 avril 1942 dans l'après-midi, les treize hommes étaient passés par les armes au Mont-Valérien à Suresnes (Seine, Hauts-de-Seine).

Les Allemands ne fusillaient pas les femmes en France, ils firent un sursis à exécution puis commuèrent la peine en travaux forcés à perpétuité. Le 20 avril 1942 Lucienne Hébert et Florentine Berson quittaient la Santé pour la gare de l'Est où elles prenaient la direction de l'Allemagne. Lucienne Hébert affronta successivement les prisons de Karlsruhe (Bade) où elle séjourna une semaine, Anrath et Lübeck-Lauerhot, réservées aux femmes classées "NN" (Nuit et Brouillard) du 17 décembre 1942 au 4 avril 1944. Elle alla à Cottbus le 5 avril 1944, fut envoyée à Ravensbrück où le 20 décembre 1944 où elle porta le matricule 94115. Le 4 mars 1945 elle était transférée à Mauthausen (Autriche), elle y arriva trois jours plus tard. Le 22 avril 1945 elle fut libérée par la Croix-Rouge.

Le 12 mars 1945 un juge d'instruction inculpa le délateur de Célestin Hébert « d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État ». L'homme, Clément, était marié à Stéphanie, Allemande des Sudètes (Tchécoslovaquie). Le couple habitait le pavillon voisin du frère de Célestin Hébert. Clément membre du Mouvement social révolutionnaire (MSR) parti collaborationniste d'Eugène Deloncle, assistait aussi aux réunions du Parti populaire français de Doriot. Il était farouchement anticommuniste, après l'exécution de Célestin Hébert et de ses compagnons, il vendit précipitamment son pavillon et déménagea. Il fut retrouvé par la police dans la Sarthe, arrêté, jugé, il fut condamné le 19 octobre 1945 à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour. Lucienne Hébert fut auditionnée le 16 juillet 1945 par un juge d'instruction dans le cadre d'une commission rogatoire en date du 26 juin. Elle déclara qu'un inspecteur du commissariat de Puteaux s'était « présenté seul pour procéder à [son] arrestation. Après avoir exhibé sa plaque de police, il m'a prié de bien vouloir le suivre sans toutefois m'indiquer le motif de cette arrestation ».

« Conduite au commissariat de Puteaux, j'ai été interrogé par [lui], puis par le commissaire [Lucien] Bizoire et plusieurs autres inspecteurs. Je n'ai subi aucun sévices ni aucune menace de la part de Bizoire. Toutefois, ce dernier m'a fait remarquer que si je ne voulais pas parler, je n'aurais aucune chance de ne pas revoir ma fille ».

Lucienne Hébert a été homologuée au titre de la résistance intérieure française et en tant que déportée internée résistante.

SOURCES : Arch. PPo. CB 90.31 (main courante du commissariat de Puteaux), BA 1928, BA 1849, KB 7, KB 10, KB 72, PCF carton 18. – DAVCC Caen B VIII 3-Liste S 1744. – AFMD.  
– Bureau Résistance : GR 16 P 178923. – *Livre-Mémorial*, FMD, Éd. Tirésias, 2004.

**Daniel Grason**

Ce document est la propriété de l'AFMD92